

Lyon : les commerçants jouent la carte du transport collectif

Primée par la Région Rhône-Alpes, l'association des commerçants du 7^e arrondissement de Lyon a été la première en France à lancer un Plan de déplacements inter entreprises

2 ASSISES DU DEVELOPPEMENT DURABLE À LYON

Destinés à favoriser l'usage des transports en commun par les salariés en leur proposant des abonnements à tarif sensiblement réduit sous réserve d'abandonner leur voiture pour se rendre à leur travail, les Plans de déplacements d'entreprises concernent dans la majorité des cas des administrations, collectivités locales ou grandes entreprises. Les sociétés de moins de vingt salariés sont rares et pour celles de moins de dix, c'est pratiquement mission impossible. C'est en ce sens que la démarche de l'association de développement des commerçants du 7^e arrondissement de Lyon (ADC7), qui sera primée par la Région Rhône-Alpes à l'occasion des Assises du développement durable, est exemplaire. Georges Sorel, président de l'ADC7, mais aussi au plan national, de la Fédération nationale des associations de commerçants, convaincu de la nécessité de contribuer à la limitation de l'usage de la voiture en ville, a pris son bâton de pèlerin pour sensibiliser ses collègues à ce problème. Avec son équipe, il a donc décidé de mettre sur pieds le premier Plan de déplacements inter entrepri-

ses de France. L'association s'est proposée, à titre bénévole, de jouer les intermédiaires entre les petites entreprises ou professions libérales et le Sytral, autorité organisatrice des transports de l'agglomération lyonnaise. Un seul interlocuteur pour ce dernier. L'écueil de microdossiers était contourné.

Avec un réel succès qui n'était pas acquis d'avance de l'avis de nombreux observateurs. La première convention a été signée en novembre 2007. Un peu plus d'un an plus tard, 21 entreprises ont signé et une centaine de salariés ont opté pour un PDE. La moitié d'entre eux n'étaient pas des utilisateurs réguliers des transports en commun. Ces signataires payant 22,50 un abonnement coûtant normalement 45. Le Sytral règle 3,90 et leur employeur 18,60. Une somme qui n'est pas fiscalisée. Ce peut être pour lui, au même titre que les tickets restaurants, une manière d'accroître le pouvoir d'achat de son personnel sans alourdir fortement sa comptabilité. L'objectif d'ADC7 est d'entraîner cent nouveaux salariés par an.

Deux personnes consacrent une à deux journées par semaine à la promotion du plan de déplacements inter entreprises mais aussi à la promotion de l'autopartage, du covoiturage et bien sûr des Velo'v.

François Samard



En un peu plus d'un an, une centaine de salariés ont opté pour un Plan de déplacement d'Entreprise. L'objectif d'ADC7 est d'entraîner cent nouveaux salariés par an./ Joël Philippou

■ Les Velo'v ont précédé les Velib' parisiens

Il y a quelques années, en visite à Lyon, Bertrand Delanoë reconnaissait être passé à côté des vélos en libre-service alors que Lyon avec ses Velo'v innovait à l'échelle des grandes agglomérations françaises. Paris a rattrapé son retard avec ses Velib' au point de faire oublier l'antériorité des Velo'v lyonnais. Mais, l'important réside dans

la réussite de ces dispositifs qui font école mais aussi dans la capacité à surmonter le vandalisme dont ils sont victimes, renforcer la solidité du matériel et l'efficacité des systèmes de location.

Le Grand Lyon qui dispose d'un parc de 4 000 vélos, répartis dans près de 350 stations, a conclu récemment un accord

avec JC Decaux pour renouveler les cycles et favoriser la fluidité des stations à forte fréquence. En contrepartie, le prix de la location, au-delà de la première demi-heure gratuite augmentera assez sensiblement pour dissuader une utilisation prolongée des Velo'v, ce qui n'est pas leur vocation.